



GRUPE DE RECHERCHE
ET D'INFORMATION
SUR LA PAIX ET LA SÉCURITÉ

467 chaussée de Louvain
B – 1030 Bruxelles
Tél. : +32 (0)2 241 84 20
Fax : +32 (0)2 245 19 33
Courriel : admi@grip.org
Internet : www.grip.org
Twitter : [@grip_org](https://twitter.com/grip_org)
Facebook : GRIP.1979

Le Groupe de recherche et d'information sur la paix et la sécurité (GRIP) est un centre de recherche indépendant fondé à Bruxelles en 1979.

Composé de vingt membres permanents et d'un vaste réseau de chercheurs associés, en Belgique et à l'étranger, le GRIP dispose d'une expertise reconnue sur les questions d'armement et de désarmement (production, législation, contrôle des transferts, non-prolifération), la prévention et la gestion des conflits (en particulier sur le continent africain), l'intégration européenne en matière de défense et de sécurité, et les enjeux stratégiques asiatiques.

En tant qu'éditeur, ses nombreuses publications renforcent cette démarche de diffusion de l'information. En 1990, le GRIP a été désigné « Messenger de la Paix » par le Secrétaire général de l'ONU, Javier Pérez de Cuéllar, en reconnaissance de « Sa contribution précieuse à l'action menée en faveur de la paix ».



Le GRIP bénéficie du soutien du [Service de l'Éducation permanente de la Fédération Wallonie-Bruxelles](#).

ÉCLAIRAGE – 25 novembre 2016

BERGHEZAN Georges, *Le glissement suffira-t-il à empêcher la chute de Kabila ?*, Éclairage du GRIP, 25 novembre 2016.

<http://www.grip.org/fr/node/2153>



Éclairage

Dossier élections RDC

Le glissement suffira-t-il à empêcher la chute de Kabila ?¹

Par **Georges Berghezan**

25 novembre 2016

Arrestation de militants de l'opposition et interdiction de manifestations, saisie d'émetteurs de médias locaux et brouillage de radios étrangères, quadrillage de Kinshasa et Lubumbashi par la Garde républicaine, acquisition d'équipement anti-émeutes par l'armée et la police : en RDC, visiblement, le pouvoir ne lésine pas sur les moyens pour tenter de garder le contrôle de la situation alors qu'approche la fin théorique du mandat présidentiel de Joseph Kabila.

En effet, la tension est vive dans le pays. La plupart des partis d'opposition, soutenus par de larges franges de la société civile, continuent à réclamer la tenue dans les délais de l'élection présidentielle et le départ de l'actuel chef de l'État. Les 19 et 20 septembre, pour protester contre la non-convocation du corps électoral, des manifestations avaient tourné à l'émeute, causant la mort de dizaines de personnes, à Kinshasa et d'autres grandes villes du pays. D'autres événements sanglants sont redoutés dans les prochaines semaines.

Cependant, la censure, la répression et la peur ne sont pas les seuls instruments dont disposent les autorités pour décourager les contestataires. Une autre arme, la division, semble avoir produit des résultats à leur avantage. En effet, du 1^{er} septembre au 17 octobre, un « dialogue » a réuni, notamment, des représentants de la Majorité présidentielle et d'une partie de l'opposition pour aboutir à un accord permettant le report de l'élection présidentielle nettement au-delà de sa date « constitutionnelle » du 19 novembre 2016. Ainsi, ce scrutin, de même que les élections législatives nationales et provinciales¹, devraient se tenir en avril 2018. En échange, un membre de l'opposition, Samy Badibanga, transfuge de l'Union pour la démocratie et le progrès social (UDPS), a été nommé Premier ministre ce 17 novembre.

¹ Premier Éclairage de la série liée au projet GRIP « [Dossier élections RDC : portraits et éclairages thématiques](#) ». Il est publié parallèlement au [portrait d'Étienne Tshisekedi](#) par Clément Hut.

Paysage politique en recomposition

Parmi les autres figures de l'opposition ayant accepté le « dialogue », on trouve surtout Vital Kamerhe, dirigeant de l'Union pour la nation congolaise (UNC), arrivé en troisième position à l'élection présidentielle de 2011. Par contre, ont refusé d'y prendre part les deux plus grosses pointures de l'opposition, [Étienne Tshisekedi](#), président de l'UDPS et second du scrutin de 2011, selon les résultats officiels, et Moïse Katumbi, ancien gouverneur de l'ex-province du Katanga et longtemps allié à Kabila. Ce dernier aurait d'ailleurs difficilement pu participer à ce conclave, puisqu'il est sous le coup d'un mandat d'arrêt après sa condamnation à trois ans de prison dans une affaire de spoliation immobilière. À ce propos, la juge qui a condamné Katumbi a déclaré après coup que sa signature avait été extorquée sous la menace d'être elle-même emprisonnée. La juge et l'ex-gouverneur ont depuis choisi l'exil en Europe.

Tshisekedi et Katumbi se sont unis en formant, à Genval en Belgique en juin 2016, un « Rassemblement des forces politiques et sociales de la RDC acquises au changement »². En dehors de cette coalition, mais ayant aussi rejeté le « dialogue » récemment conclu, on trouve surtout le Mouvement de libération du Congo (MLC), principal parti d'opposition parlementaire, dont le leader, Jean-Pierre Bemba, a été condamné pour crimes de guerre commis en République centrafricaine à 18 ans de prison en juin 2016 par la Cour pénale internationale. À noter que la question du « dialogue » a entraîné l'éclatement d'une autre coalition, la « Dynamique de l'opposition », dont ont été exclus Kamerhe et son UNC. De même, plusieurs députés du MLC, favorables au « dialogue », ont été radiés de leur parti.

Pour justifier leur refus de participer à des pourparlers qu'ils jugeaient biaisés et de cautionner l'accord qui en a découlé, qualifié d'« arrangement » manigancé par un groupe de politiciens³, les dirigeants du « Rassemblement » s'appuient essentiellement sur une lecture littérale de la Constitution, adoptée par référendum en 2005.

Kabila viole-t-il la Constitution ?

Celle-ci déclare sans ambages : « Le président de la République est élu au suffrage universel direct pour un mandat de cinq ans renouvelable une seule fois ». En fonction depuis le 17 janvier 2001, après l'assassinat de son prédécesseur, Laurent-Désiré Kabila, élu une première fois le 27 novembre 2006, réélu cinq ans plus tard – lors d'un scrutin entaché, selon de nombreux observateurs, de fraudes et d'irrégularités – le second mandat de Joseph Kabila a débuté le 20 décembre 2011 et s'achèvera donc le 19 décembre 2016.

Cependant, le même article 70 de la Constitution précise que « à la fin de son mandat, le président de la République reste en fonction jusqu'à l'installation effective du nouveau président élu »⁴. Autrement dit, si aucun successeur n'est disponible, par exemple à cause de l'absence d'élection, Joseph Kabila reste en place. C'est pour cette interprétation qu'a opté la Cour constitutionnelle dans son arrêt du 11 mai 2016.

L'opposition semble donc se tromper quand elle réclame le départ de Kabila le 20 décembre prochain. Selon Bob Kabamba, constitutionnaliste belgo-congolais, qui avait pris part à l'élaboration de la Constitution, elle devrait plutôt « saisir la Cour constitutionnelle et lui apporter des éléments qui prouvent que le gouvernement a, de manière intentionnelle, bloqué la tenue des élections dans les délais, tant sur le plan du financement des scrutins, de la révision du fichier électoral que celui de l'arsenal juridique avec ces réformes électorales qui se font toujours attendre »⁵.

Sous-financement de la commission électorale

La question qui se poserait donc est : le pouvoir a-t-il intentionnellement empêché la tenue de l'élection présidentielle à l'échéance du terme constitutionnel ? Dans un pays aussi immense que la RDC, aux infrastructures problématiques, la préparation d'une telle élection aurait dû débiter plus d'une année auparavant. C'est ce qu'a d'ailleurs confirmé la Commission électorale nationale indépendante (CENI) avec son nouveau calendrier électoral présenté le 1^{er} octobre. Ce délai est nécessaire, notamment, pour mettre à jour les données du fichier électoral, en y supprimant les défunts et en y ajoutant ceux qui seront en âge de voter (18 ans) à la date du scrutin.

La CENI aurait donc dû entamer ces indispensables préalables bien plus tôt, par exemple au début de 2015, pour permettre la tenue du scrutin à la date prévue. Or, à ce jour, l'enrôlement des électeurs n'a eu lieu que dans une seule province, qualifiée de « pilote » et une des moins peuplées du pays, le Nord-Ubangi (ex-province de l'Équateur). Dans certaines provinces, comme le Sud-Kivu, l'enrôlement devrait débiter dans le courant de décembre 2016.

En plus de temps, la CENI a besoin d'un important budget, de l'ordre d'un milliard de dollars, pour mener à bien sa mission. Or, dès février 2015, des observateurs s'inquiétaient du sous-financement de cette institution et évoquaient déjà l'impossibilité de tenir les scrutins dans les délais prescrits⁶. Certains évoquent les problèmes budgétaires de l'État congolais, aggravés par la chute du cours des métaux, sa principale ressource d'exportation. Cependant, ces problèmes pourraient être aisément résolus si une énorme partie des ressources publiques ne disparaissait dans les méandres de la corruption. À titre d'exemple, l'ONG britannique *Global Witness* a documenté comment la RDC a été privée, entre 2010 et 2014, d'au moins 1,5 milliard de dollars de recettes lors de six ventes d'actifs miniers et pétroliers à des multinationales via des sociétés offshore liées à l'Israélien Dan Gertler, un ami du président Kabila⁷.

Une firme européenne impliquée

Enfin, comme si ces « contraintes », pour utiliser un terme qu'affectionne la CENI, ne suffisaient pas, le pouvoir a décidé, non pas d'actualiser le fichier électoral utilisé en 2011, mais d'en créer un nouveau. C'est à cette fin qu'un contrat a été conclu avec la société franco-néerlandaise *Gemalto*, qui se prétend « leader mondial de la sécurité numérique », afin qu'elle fournisse quelque 22 000 kits portables d'enregistrement biométrique des électeurs⁸. Elle évince ainsi la firme belge *Zetes*, qui avait assuré la logistique des scrutins précédents. En outre, les négociations avec *Gemalto*, conclues en février 2016, n'ont pas été menées par un dirigeant de la CENI, mais par un sénateur de la Majorité présidentielle⁹ !

Tout indique donc que le « glissement » des élections a été prémédité de longue date. Par ailleurs, s'il a réaffirmé le 15 novembre que « n'ayant jamais été violée, la Constitution sera respectée dans toutes ses dispositions »¹⁰, Kabila ne s'est jamais clairement engagé à ne pas briguer de troisième mandat. Au contraire, trois jours plus tôt, il déclarait, à une délégation du Conseil de sécurité de l'ONU en visite à Kinshasa, que la Constitution « pouvait être amendée »¹¹. Rappelons que, en janvier 2015, le Parlement avait voté des amendements constitutionnels entraînant *de facto* le report des élections, ce qui avait entraîné de violentes manifestations, notamment à Kinshasa et Goma. À la suite de celles-ci, le Parlement avait fait marche arrière et annulé les amendements les plus litigieux.

En concluant un accord avec une fraction de l'opposition, récompensée par un poste de Premier ministre, le président tente d'évidence de gagner du temps pour prolonger indûment son bail à la tête du pays. Mais il ne semble pas avoir pleinement pris conscience de l'exaspération de la population, épuisée par des inégalités sociales qui ne cessent de se creuser, une corruption omniprésente et une insécurité toujours aussi meurtrière, surtout à l'Est. À force de jouer avec le feu, c'est la présidence elle-même qui pourrait être gagnée par l'incendie...

* * *

L'auteur

Georges Bergehan est chercheur au GRIP dans l'axe « [Conflit, sécurité et gouvernance en Afrique](#) ». Ses travaux portent principalement sur la violence armée, la prolifération d'armes et la prévention des conflits en Afrique centrale, ainsi que le trafic d'armes et de drogue en Afrique de l'Ouest.

-
1. Les élections provinciales, dont les dernières ont eu lieu en 2006, étaient initialement prévues en mars 2012, avant d'être reprogrammées en juin 2015, puis en octobre 2015.
 2. Voir Pierre Collet, [De Genval au dialogue : dynamiques et crispations au sein de l'opposition en RDC](#), Éclairage du GRIP, 22 septembre 2016.
 3. [Adam Bombole croit à un deuxième dialogue sur la crise politique](#), *Radio Okapi*, 20 octobre 2016.
 4. [Constitution de la République démocratique du Congo](#), Organisation internationale de la francophonie, février 2006.
 5. [Fin du mandat de Kabila : ce que dit vraiment l'arrêt de la Cour constitutionnelle](#), *Jeune Afrique*, 12 mai 2016.
 6. [RDC : « de graves faiblesses dans la gestion financière des élections »](#), *Afrikarabia*, 17 février 2015.
 7. [Hors d'Afrique, Les paradis fiscaux britanniques et le milliard et demi de dollars disparu du Congo](#), *Global Witness*, 4 mai 2016.
 8. [La République démocratique du Congo choisit la solution d'enregistrement biométrique mobile de Gemalto pour assurer des élections équitables](#), *Gemalto*, 4 juillet 2016.
 9. [Coupable implication européenne dans le glissement de Kabila : Une tricherie CENI – Gemalto](#), *Le Potentiel*, repris par *7sur7.cd*, 12 septembre 2016.
 10. [RDC : un discours à la nation combatif pour Joseph Kabila](#), *RFI*, 15 novembre 2016.
 11. [Kabila évoque une possible modification de la Constitution](#), *Voix de l'Amérique*, 12 novembre 2016.